

Arrêté ministériel approuvant le dossier de référence de l'unité d'enseignement intitulée «Communication : initiation aux techniques d'accueil (convention C.P.N.A.E.)» (Code 035513U21VI) classée au niveau de l'enseignement secondaire supérieur de transition de l'enseignement de promotion sociale de régime 1

A.M. 08-07-2015

M.B. 14-08-2015

La Ministre de l'Enseignement de promotion sociale,

Vu le décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, notamment l'article 137;

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 27 avril 1992 portant délégation de compétences en matière d'enseignement de promotion sociale;

Vu l'avis du Conseil général de l'enseignement de promotion sociale du 28 mai 2015,

Arrête :

Article 1^{er}. - Le dossier de référence de l'unité d'enseignement intitulée «Communication: initiation aux techniques d'accueil (convention C.P.N.A.E.)» (code 035513U21VI) est approuvé.

Cette unité d'enseignement est classée au niveau de l'enseignement secondaire supérieur de transition de promotion sociale.

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} septembre 2015.

Bruxelles, le 8 juillet 2015.

La Ministre de l'Enseignement de Promotion Sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Egalité des chances,

Isabelle SIMONIS